VOS SERVICES **EXCLUSIF5!**



Service d'écoute, de soutien et d'accompagnement

Vous rencontrez des évènements dans votre vie professionnelle ou personnelle qui peuvent affaiblir votre bien-être quotidien (stress, surcharge de travail, difficultés avec un employeur, perte d'un proche, difficultés familiales, maladie,...).

Dans le cadre du service IRCEM+, nous vous proposons de vous apporter un soutien, une écoute et des réponses à vos problématiques afin de trouver ensemble des solutions pour agir sur votre situation. Nous vous mettrons au besoin en relation avec les acteurs de proximité. En complément, selon la situation et avec votre accord, nous pourrons vous orienter vers un psychologue clinicien. L'IRCEM Prévoyance prend intégralement en charge les 5 premières séances.

> Appelez notre service confidentiel de soutien et d'accompagnement 24h/24 et 7j/7 au :



(appel gratuit depuis un poste fixe)



es établissements d'accueil ·······

Vous recherchez une solution de logement, de soins ou d'insertion professionnelle pour vous, votre conjoint ou votre(os) enfant(s) porteur(s) de handicap?

L'IRCEM Retraite dispose de réservations prioritaires dans un certain nombre d'établissements pour enfants, adolescents ou adultes handicapés.

Vous souhaitez être informé, orienté ou aidé, contactez le CCAH (Comité national de Coordination de l'Action en faveur des personnes Handicapées)



COMMENT PROFITER DE VOS SERVICES?

Vous souhaitez être aidé dans votre vie quotidienne, dans vos démarches administratives, sur vos droits? Vous avez besoin d'une aide à domicile ?

Les conseillers IRCEM Plus sont à votre écoute pour vous aider à trouver une solution adaptée à vos besoins, vous épauler tout au long de vos démarches et vous apporter le soutien dont vous avez besoin.



Appelez-nous



Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 Dites « Social » puis « Aide »



Ecrivez-nous

Service Social de l'IRCEM Retraite 261, avenue des Nations Unies 59672 Roubaix cedex 1



Connectez-vous

www.ircem.com

PRATIQUE Remplissez **Votre DEMANDE** D'AIDE en ligne!





L'Action sociale du Groupe IRCEM soutient :

- · les Salariés du Particulier Employeur,
- les Assistants Maternels du Particulier Employeur.



DÉCOUVREZ

NOS AIDES INDIVIDUELLES!

L'Action sociale de l'IRCEM et des branches professionnelles a mis en place des actions pour soutenir et développer les emplois de la famille. En tant que cotisant, vous pouvez solliciter le service social de l'IRCEM afin d'obtenir une aide financière à titre individuel, qui sera définie en fonction de votre situation et de vos difficultés.

BÉNÉFICIER D'AIDES D'URGENCE

Des événements imprévus vous mettent en état de détresse financière? Des aides exceptionnelles peuvent vous être accordées sur la recommandation d'un travailleur social

- Aide exceptionnelle au logement (frais liées au logement ou à l'entrée dans un nouveau logement)
- Aide exceptionnelle (en cas d'accident de la vie)
- Aide aux frais d'obsèques
- Aide pour pallier les frais urgents en cas de sinistre (intempéries, incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles...)

ENCAS D'URGENCE

ACCÉDER AUX SOINS MÉDICAUX ET À LA PRÉVENTION

Vous faites face à des frais importants de santé entraînant un déséguilibre de votre budget ? Vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'aides pour :

- · La prévention santé : prise en charge des frais de thérapies et médecines complémentaires, des frais de diététiciens, de l'abonnement sportif, des frais restant à charge de médecines complémentaires)
- · Le retour à domicile après une hospitalisation (CESU Préfinancés)
- · Les frais d'orthodontie, d'optique, dentaires, appareillages auditifs, l'aide au sevrage...
- · Les frais de santé non pris en charge par la Sécurité sociale ou la mutuelle (pédicure, prothèse hors nomenclature, etc...)

 Chèques vacances sous gement

PARTIR EN VACANCES

conditions de ressources. pour les salariés du particulier employeur, en complément prise en charge partielle des frais d'héber-

• Une incapacité de travail liée au logement sinistré (compensation de la perte de

· La mobilité (financement d'un abonnement de transport ou à l'achat d'un moyen de transport pour les personnes en situation

de chômage total ou partiel, ou de handicap)

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LE HANDICAP

L'Action sociale de l'IRCEM peut vous soutenir si vous, ou un membre de votre famille (conjoint, enfant) percevez une des allocations suivantes en rapport avec le handicap : AAH (Allocation aux adultes handicapés), AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), PCH / ACTP (Prestation de compensation du handicap) pour :

EXERCER

développement

salaire)

VOTRE PROFESSION

· L'entrée dans la profession

Vous démarrez une activité ou éprouvez

une difficulté dans votre métier? Sollicitez-

• Un financement des équipements

nécessaires à votre activité ou à son

nous dans le cadre des frais liés à :

- Une aide à domicile (CESU Préfinancés)
- · L'achat de matériel et adaptation au handicap (voiture, matériel spécifique, ordinateur, fauteuil roulant...)
- La fracture numérique L'essentielle des démarches se faisant désormais en ligne, nous vous aidons à acquérir votre ordinateur et à vous former pour l'utiliser au mieux.
- · Les travaux d'adaptation du logement
- · L'éducation et les loisirs : pour le surcoût lié au handicap

VOUS ÊTES AIDANT FAMILIAL NOUS VOUS SOUTENONS

Vous vous occupez au quotidien de votre enfant handicapé, d'un parent qui vieillit ? Vous êtes aidant familial. Des services et des aides existent pour vous soulager:

- Rémunération d'une aide ménagère temporaire (CESU préfinancés)
- Financement des séjours de répit pour les aidants
- Formation pour une meilleure prise en charge de la personne aidée
- Adaptation du logement en cas d'hébergement de la personne aidée
- Groupes de parole



VOUS ÊTES PARENT ISOLÉ NOUS VOUS AIDONS

Le Groupe IRCEM vous accompagne au quotidien en finançant en partie :

- · Les frais d'accompagnement ou de soutien scolaire
- · Les frais de garde (pour une durée maximale de 6 mois)
- Les travaux ménagers importants (CESU préfinancés)
- · Les loisirs

FACILITER LA SCOLARITÉ

Nous vous aidons pour vos enfants fiscalement à charge pour:

- · L'achat de livres (pour les enfants à partir du lycée)
- Leur première installation dans un logement étudiant
- · Le financement d'un stage en France ou des études à l'étranger (hors apprentissage)

 Le financement des séiours scolaires (linguistique, classe verte...) pour les salariés du particulier emploveur

Ces aides ne seront attribuées qu'en dernier ressort, après avoir utilisé au préalable toutes les possibilités offertes par la législation. Elles sont ponctuelles et attribuées en fonction de chaque situation particulière, des revenus du foyer, de la nature de la difficulté rencontrée, ainsi que du budget dédié disponible